

# LA QUATRIÈME INTERDICTION DE VOYAGER DU PRÉSIDENT TRUMP

Avertissement : Cet avis a été créé par la Legal Aid Society, division de la loi sur l'immigration. Cet avis ne constitue pas un conseil juridique et ne remplace pas l'avis d'un expert en immigration. Les informations contenues dans le présent document sont en vigueur à la date de la version figurant au bas de ce document et peuvent être modifiées à la suite d'un litige.

Le 26 juin 2018, dans l'affaire *Trump v. Hawaii*, la Cour suprême des États-Unis a jugé que la troisième interdiction de voyager du président Trump, prononcée le 24 septembre 2017, n'était pas anticonstitutionnelle. L'interdiction visait les ressortissants de huit pays, dont six à majorité musulmans : Tchad, Iran, Libye, Corée du Nord, Syrie, Venezuela, Yémen et Somalie. Le 10 avril 2018, l'administration avait levé l'interdiction d'entrée imposée aux tchadiens, mais les sept autres pays restent soumis à des restrictions pour entrer aux États-Unis.

Le 31 janvier 2020, le président Trump a décrété une quatrième interdiction pour l'accès aux États-Unis de ressortissants de six pays supplémentaires, dont le Nigéria, la Birmanie (Myanmar), l'Érythrée, le Kirghizistan, le Soudan et la Tanzanie. La quatrième interdiction de voyager entrera en vigueur le 21 février 2020.

Les interdictions établissent une distinction entre les **immigrants** (qui entrent en tant que résidents permanents légaux ou détenteurs d'une carte verte) et les **non-immigrants** (qui entrent pour des périodes limitées, par exemple en tant que visiteurs ou étudiants) :

Pays	Visa d'immigrant	Visa non-immigrant	Notes
<b>Birmanie (Myanmar)</b>	Tous suspendus, sauf pour les immigrants spéciaux dont l'éligibilité est basée sur l'aide fournie au gouvernement américain.	N/A	
<b>Tchad</b>	Levée de l'interdiction le 10 avril 2018.	Levée de l'interdiction le 10 avril 2018.	
<b>Érythrée</b>	Tous suspendus, sauf pour les immigrants spéciaux dont l'éligibilité est basée sur l'aide fournie au gouvernement américain.	N/A	
<b>Iran</b>	Tous suspendus.	Généralement suspendus, à l'exception du visa étudiant (F et M) et du programme du visa d'échange (J), les titulaires de visa peuvent être admis, sous réserve d'un contrôle renforcé.	Exemption pour les personnes ayant une relation de bonne foi avec une personne ou une entité aux États-Unis. L'exemption a pris fin le 18 octobre 2017.

<b>Pays</b>	<b>Visa d'immigrant</b>	<b>Visa non-immigrant</b>	<b>Notes</b>
<b>Irak</b>	Possibilité d'admission, mais sous réserve d'un contrôle supplémentaire visant à déterminer si la personne présente un risque pour la sécurité nationale ou la sécurité publique.	Possibilité d'admission, mais sous réserve d'un contrôle supplémentaire visant à déterminer si la personne présente un risque pour la sécurité nationale ou la sécurité publique.	Ne fait plus l'objet d'une interdiction catégorique.
<b>Libye</b>	Tous suspendus.	Visas B1 et B2 pour affaires ou tourisme suspendus.	Exemption pour les personnes ayant une relation de bonne foi avec une personne ou une entité aux États-Unis. L'exemption a pris fin le 18 octobre 2017.
<b>Kirghizistan</b>	Tous suspendus, sauf pour les immigrants spéciaux dont l'éligibilité est basée sur l'aide fournie au gouvernement américain.	N/A	
<b>Nigéria</b>	Tous suspendus, sauf pour les immigrants spéciaux dont l'éligibilité est basée sur l'aide fournie au gouvernement américain.	N/A	
<b>Corée du Nord</b>	Tous suspendus.	Tous suspendus.	
<b>Somalie</b>	Tous suspendus.	Possibilité d'admission, mais sous réserve d'un contrôle supplémentaire pour déterminer si le demandeur est lié à des organisations terroristes ou s'il constitue une menace pour la sécurité nationale ou la sécurité publique des États-Unis.	Exemption pour les demandeurs de visa d'immigrant ayant une relation de bonne foi avec une personne ou une entité aux États-Unis. L'exemption a pris fin le 18 octobre 2017.
<b>Soudan</b>	Suspendu uniquement en ce qui concerne la loterie de visas de diversité pour les immigrants.	N/A	
<b>Syrie</b>	Tous suspendus.	Tous suspendus.	Exemption pour les personnes ayant une relation de bonne foi avec une personne ou une entité aux États-Unis. L'exemption a pris fin le 18 octobre 2017.
<b>Tanzanie</b>	Suspendu uniquement en ce qui concerne la loterie de visas de diversité pour les immigrants.	N/A	

Pays	Visa d'immigrant	Visa non-immigrant	Notes
Venezuela	Possibilité d'admission, sous réserve de mesures supplémentaires appropriées visant à garantir que les informations sur les voyageurs demeurent à jour.	Possibilité d'admission, sous réserve de mesures supplémentaires appropriées visant à garantir que les informations sur les voyageurs demeurent à jour.	Certains fonctionnaires participant aux procédures de filtrage et de contrôle, ainsi que les membres de leur famille immédiate, ont été suspendus.
Yémen	Tous suspendus.	Visas B1 et B2 pour affaires ou tourisme suspendus.	Exemption pour les personnes ayant une relation de bonne foi avec une personne ou une entité aux États-Unis. L'exemption a pris fin le 18 octobre 2017.

- Les personnes suivantes sont **exclues** de la restriction de voyager :
  - résidents permanents ;
  - celles qui ont été admises ou en liberté conditionnelle sur le territoire américain à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance ou après cette date :
    - 24 septembre 2017 pour l'Iran, la Libye, la Somalie, la Syrie et le Yémen ; ou
    - 18 octobre 2017 pour la Corée du Nord et le Venezuela ; ou
    - 21 février 2020 pour la Birmanie (Myanmar), l'Érythrée, le Kirghizistan, le Nigéria, le Soudan et la Tanzanie ;
  - celles qui possèdent un document autre qu'un visa - tel qu'une lettre de transport, une feuille d'embarquement appropriée ou un document de libération conditionnelle anticipée - valable à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance ;
  - les personnes ayant une double nationalité qui voyagent avec le passeport du pays non désigné ;
  - certains titulaires de visas diplomatiques ;
  - les asilés et les réfugiés ayant déjà obtenu un statut à la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance ; et
  - les personnes qui bénéficient d'une suspension d'expulsion ou d'une protection en vertu de la Convention contre la torture.
  
- Des **dérogations** peuvent être accordées si une personne peut remplir les trois critères suivants :
  - Refuser l'entrée provoquerait une contrainte excessive ;
  - L'entrée ne constituerait pas une menace pour la sécurité nationale ; et
  - L'entrée serait dans l'intérêt public.

- **Réfugiés**

- Aucune modification n'a été apportée par cette nouvelle interdiction de voyager.
- L'interdiction de voyager du 16 mars 2017 exigeait un arrêt de 120 jours pour l'admission des réfugiés, qui a expiré le 14 juillet 2017, et n'a donc été traitée ni dans l'interdiction de voyager du 24 septembre 2017 ni dans celle du 31 janvier 2020.

**Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide,  
veuillez appeler notre ligne d'assistance téléphonique pour l'immigration au  
+1 844-955-3425.**